

Des télévisions publiques à la peine

Redevance Faut-il revoir et réformer le financement de l'audiovisuel public ?

Deux cent trois millions d'euros de coupes budgétaires pour la RTVE espagnole en 2012, projet de privatisation d'une partie de l'audiovisuel public au Portugal, plan d'assainissement des comptes de la Rai en Italie, suppression de 2 000 emplois à la BBC d'ici 2017, baisse de la dotation de France Télévisions, et enfin, réduction de 25 millions d'euros par an des frais de fonctionnement pour la VRT jusqu'en 2020...

Depuis le début des années 80 (fin du monopole d'Etat), l'audiovisuel public européen est confronté à d'importantes mutations économiques. Au centre des débats politiques, notamment : la rentabilité et le financement des entreprises publiques. De nombreux Etats s'interrogent sur la nécessité de financer l'audiovisuel en ponctionnant toujours plus les contribuables à travers –entre autres– la redevance. En toile de fond, un enjeu essentiel : la définition même de la notion de service public.

Toutefois, en Belgique, la taxe n'est reversée ni à la RTBF, ni à la VRT mais à la Région wallonne.

Quelle affectation ?

D'abord partagée, puis impôt communautaire, la redevance radio et télé-

vision (RRTV) est devenue impôt des Régions en 2002. La Flandre l'a abandonnée tout comme Bruxelles, qui a toutefois compensé cette suppression en augmentant la taxe régionale (services d'urgences, pompiers, ramassage des immondices, etc.). En Wallonie, en revanche, elle a été maintenue.

Autre particularité belge : la redevance perçue au sud du pays (100 à 120 millions d'euros par an) finance le budget général de la Région wallonne et n'est donc pas affectée directement au financement du service public de radio-télévision, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays européens. Une très large part de la redevance est dès lors consacrée à des dépenses qui n'ont rien à voir ni avec la radio, ni avec la télévision. L'union des producteurs TV de Wallonie et de Bruxelles (TV Prod) a par ailleurs signalé à de nombreuses reprises que la redevance ne finançait pas la production locale et la diffusion de programmes TV à ancrage et caractère régional.

"Il y a toujours eu, même quand la redevance était perçue par le fédéral, un découpage entre la taxe et le financement des deux maisons que sont la RTBF et la VRT, indique le directeur financier de la RTBF, Chris Vandervinne. Les budgets étaient déjà séparés."

Qui plus est, l'audiovisuel relève des compétences de la FWB. Dès lors, jusqu'en 2014, le fédéral compensait cette perte en versant une dotation compensatoire aux communautés pour le financement de l'audiovisuel. Sauf que, ici aussi, cette dotation –qui s'est élevée

à 324 millions d'euros en 2014 en FWB– *"n'a jamais servi à financer directement l'audiovisuel"*, indique Julien Jost, responsable de l'unité "Distributeurs et Opérateurs" au CSA.

Comme pour la Région wallonne, l'argent est intégré aux recettes globales sans qu'on en connaisse –a priori– l'affectation. *"Cette dotation spécifique a d'ailleurs été supprimée dans le cadre de la 6^e réforme de l'Etat pour être intégrée dans la part attribuée des recettes de TVA"*, poursuit le responsable.

"La redevance n'est pas une solution"

En 2013, il y avait 1 522 775 ménages en Wallonie. Or, *"la dotation ordinaire de la RTBF (hors TV5, Arte et pensions) en 2014 était de 212,5 millions d'euros, soit 139,5€ par ménage wallon. Et si on prend toutes les dotations (240,9 millions d'euros en 2014), ça reviendrait à 158,2€/ménage. Mais ce calcul ne tient pas compte des quelque 540 000 foyers bruxellois dont les impôts contribuent également en partie au financement de la RTBF"*. La redevance imposée au sud du pays est actuellement fixée à 100 euros.

Reyers, toutefois, préfère conserver son autonomie *"en travaillant sur la structure des coûts"*, précise le directeur financier. *"Le système de redevance n'est pas le plus efficace car la collecte coûte cher. Le modèle hybride actuel, basé sur un financement du budget couvert à 75 % par les subsides publics et 25 % par la publicité, nous permet de rester performants tant dans la gestion des coûts qu'à l'antenne. Même si la gestion est un peu plus compliquée."*

Au.M.

Épinglé

Des solutions ?

Des pistes, essentiellement...

Dès lors qu'il n'existe aucun lien entre la nature de la taxe et l'affectation à laquelle la recette est

utilisée, une réforme de la redevance avait déjà été réclamée –notamment par le médiateur de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le monde politique wallon s'accorde en effet pour affirmer que cette taxe n'est pas *"juste"*. Mais les solutions divergent. Pierre-Yves Jeholet, chef

de groupe MR au Parlement wallon, a notamment déposé une proposition de décret pour supprimer la télé-redevance. Texte qui sera très probablement rejeté par la majorité PS-CDH, qui préconise entre autres une taxe plus solidaire en fonction des revenus.

Bernard Hennebert, enfin, auteur de quatre livres sur la RTBF dont "RTBF, le désamour" (Editions Couleur Livres), préconise que le service public investisse moins dans le divertissement, "qui coûte cher". La publicité, également, "coûte plus

cher qu'elle ne rapporte". "Elle pousse à la multiplication des chaînes pour mieux segmenter les publics. Or, les doublons sont insupportables en cas de crise. Aussi, plutôt que d'envisager de réformer ou d'augmenter la redevance, il faudrait peut-être refiscaliser les investissements publicitaires qui représentent 3% du PIB et qui ne sont pas (toujours, NdlR) soumis à l'impôt. Ceci afin d'investir les recettes de cette refiscalisation dans l'audiovisuel public. Ça permettrait de supprimer les pubs à la RTBF et peut-être de régler les problèmes de la VRT."